

Édito: **LES DIX TAUX**

On se raconte parfois des histoires. Ces histoires sont parfois Belges ! Aujourd'hui, en Belgique, l'Histoire se raconte plutôt avec un grand H. En effet, depuis les élections régionales du 9 juin 2024, la région Bruxelloise est plongée dans une impasse politique avec 89 députés représentant 14 partis différents qui n'ont pas réussi à former une coalition.

Cette situation est exacerbée par un système électoral complexe qui nécessite une double majorité linguistique rendant difficile l'émergence d'un accord.

Le record de la crise fédérale de 2010-2011, avec 541 jours sans gouvernement a donc été battu...une fois !

Lorsque nous étions enfants, dans les cours de récréation, ce sont des histoires de Toto que nous nous racontions.

Des blagues à dix sous qui nous faisaient bien rire, mais parfois, nous avions du mal à en déceler toutes les profondeurs. Maintenant, il y a des histoires, celles que racontent certains humoristes ne font plus rire. Elles entraînent même jusqu'à des licenciements dans les médias.

"Le rire est le propre de l'homme" faisait dire Rabelais à Gargantua. Aujourd'hui, cinq siècles plus tard, le rire serait-il devenu dangereux ?

L'intitulé de l'édito n'a pas été choisi au hasard. J'ai, en effet, décidé de pointer du doigt, ou plutôt du stylo les **principaux taux** qui, dans la vie de tous les jours, concernent ou peuvent concerner chacun des retraités. **C'est mon histoire de taux-taux à moi !**

Il y a tout d'abord le **taux de remplacement** : lorsque l'on passe du statut de salarié à celui de retraité, le revenu n'est plus le même en, en moyenne, nous en perdons plus d'un quart.

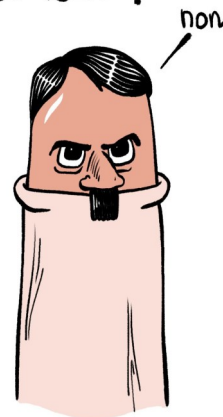
Il y a le **taux de revalorisation de nos pensions**. Nos pensions sont revalorisées sur le taux de l'inflation, mais il est question de geler ces revalorisations pour les années à venir.

Comment ne pas parler du **taux des pensions de réversion, des taux d'endettement** qui nous amènent parfois à faire appel aux commissions de surendettement.

En ce moment, il y a un fort **taux de mécontentement** de la part des citoyens qui subissent et contestent la mauvaise politique économique et sociale. Ils sont malheureusement trop nombreux à n'exprimer leur souffrance qu'en se tournant vers des partis extrémistes qui proposent des solutions haineuses...et la dissolution.

Il faut aussi parler du **taux de cholestérol, du taux de PSA** et de tous ces petits ou gros soucis de santé qui peuvent être décelés lors d'un examen. Se pose alors, par la suite, l'éternel problème du **taux de prise en charge et de remboursement** ainsi que la question des franchises médicales.

PEUT-ON ENCORE RIRE
DE TOUT ?



Sanada

Sommaire

- | | |
|---|---|
| 1 | Edito:
Les Dix Taux. |
| 2 | Suite édito:
Les Dix Taux. |
| 2 | Cheminots:
CAD de la CPRPF. |
| 3 | Suite cheminots:
Suite CPRPF. |
| 3 | Unions Fédérales:
La SSR 35 en visite au Thabor. |
| 4 | Suite U.Fédérales:
La Solidarité intergénérationnelle est-elle en danger. |
| 5 | Suite U.Fédérales:
<u>Solidarité intergénérationnelle.</u> |
| 5 | Cheminots Amiante:
Compte-rendu réunion. |
| 6 | Aériens:
Conseil de la Cfdt Air-France. |
| 6 | Calendrier des instances 2026. |

Il ne serait pas concevable de terminer cette liste non exhaustive sans mettre en relief **le taux de syndicalisation**...qui n'est certainement pas suffisant pour peser significativement sur les politiques sociales.

Aussi, j'en appelle à chacune et chacun d'entre vous pour faire de cette année 2026 à venir l'année du développement de l'Union Fédérale des Retraités des Transports et de l'Environnement.

Nous sommes, individuellement, **pris dans l'étau des taux** et, ce n'est que collectivement que nous nous en sortirons.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse au nom de l'UFR, tous mes meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à vos proches, pour l'année à venir, une année paire qu'il faudra gagner...

Michel BOTREL



Cheminots

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE DU PERSONNEL FERROVIAIRE.

Lors des dernières élections de 2023 au conseil d'administration de la Caisse de Prévoyance et de Retraite, la CFDT a, pour la première fois, obtenu un des deux sièges réservés aux retraités. Une belle victoire que ce siège pris à la fédération générale des retraités des chemins de fer (FGRCF). Il faut noter que sur les 19 sièges réservés aux organisations syndicales, 4 (dont un retraité) sont à la CFDT, 7 (dont un retraité) sont à la CGT, 3 sont à Sud et 4 sont à l'UNSA. Il faut aussi noter que la CPR "gère" 224.437 retraités, et 140.000 salariés dont 107.243 au statut.

La présence d'un administrateur retraité CFDT au Conseil d'Administration aide à porter les revendications et les valeurs de la CFDT, en lien bien sûr avec les administrateurs CFDT salariés.

En chaque fin d'année, le Conseil d'Administration se réunit au siège de la caisse, à Marseille. C'est l'occasion, pour les administrateurs, de visiter les différents services et de constater les changements intervenus dans les locaux.

En cette année 2025, c'est le début des travaux d'une crèche réservée à 50% aux enfants des agents de la caisse qui a surtout retenu l'attention.

Cette séance du Conseil d'Administration s'est tenue le 9 octobre. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, dont celui de la pérennisation des Prestations Spécifiques Non Pérennes (PSNP).

Je suis certain qu'un grand nombre de cheminots (salariés ou retraités), dont certains lecteurs du Cheminot de France, ne connaît pas l'existence des PSNP.

Pour faire court, ce sont des prestations qui ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale ou les mutuelles. Ce sont des prestations complémentaires qui viennent s'ajouter à la liste des prestations prises en charge au régime général. Les Prestations Spécifiques Non Pérennes comprennent : un forfait appareils acoustiques, les ar-

ticles pour incontinence, un forfait prothèses dentaires mobiles, un fonds d'intervention délégué, un forfait pour intervention au laser de la myopie, un forfait frais de transports, un forfait fauteuil roulant, un forfait pour hébergement en maisons de parents, un complément d'aide acquisition complémentaire santé, un détartrage et un surfaçage radiculaire diabétique.

Pour l'année 2024, il y a eu 35.328 bénéficiaires des prestations non pérennes, dont 75% de retraités pour un montant global de 6,5 millions d'euros.

Il faut noter que les deux postes les plus remboursés sont le forfait pour les appareils acoustiques et les articles pour incontinence.

Il est bon à savoir qu'il ne reste qu'une vingtaine de millions d'euros au sein de la réserve consacrée aux PSNP, c'est pourquoi la CFDT revendique que ces prestations deviennent pérennes.

Conformément à la feuille de route définie lors du Conseil d'Administration du 15 octobre 2020, un groupe de travail sur la pérennisation des PSNP a été mis en place, aboutissant à la production d'un catalogue de 14 prestations potentielles.

Ce catalogue fut et est toujours l'objet d'un consensus des quatre Organisations Syndicales représentatives.

Suite à une période de pauses techniques orchestrées par les représentants de la SNCF, les travaux ont repris à la fin de l'année 2023.

Lors de la commission de prévoyance du 24 avril 2024, un projet de note, simple et efficace, a été présentée par les services de la caisse afin d'actualiser le catalogue et de fournir des projections financières dans le but d'estimer les coûts de ces futures prestations pérennes.

Lors de la commission de prévoyance du 17 octobre 2024, une seconde note a été fournie afin d'établir les modalités potentielles de financement du dispositif au regard de l'exigence d'équilibre financier posé par les tutelles en amont des travaux.

Suite Cheminots

Lors de cette commission, la Direction de la Sécurité Sociale a confirmé l'objectif de pérennisation du dispositif, comme mentionnée lors du Conseil d'Administration du 4 décembre 2024.

La Direction de la Sécurité Sociale a rappelé, lors de ce Conseil d'Administration, que les tutelles ont toujours exprimé un accord de principe quant à la pérennisation des PSNP, à la condition expresse que cela n'occasionne aucun coût supplémentaire à l'Etat, ni à la CNAM.

Les administrateurs CFDT Cheminots sont bien conscients de la situation politique actuelle, mais cela ne doit pas être un frein à la réalisation et à la finalisation de ce dossier de façon simple et efficace. Il n'est pas entendable que des décisions prises soient remises en cause faute de stabilité politique. Le fait de pérenniser les PSNP n'est qu'une simple évolution d'un droit déjà acquis.

Autre sujet abordé par la CFDT : la prise en compte de la situation maritale du PACS pour l'attribution d'une pension de réversion de notre régime spécial. La direction de la sécurité sociale a bien compris la demande, mais n'envisage pas pour le moment d'y donner suite.

Une enquête sur la santé des affiliés à la CPRPF a été faite par le cabinet IPSOS-BVA auprès de 30.880 assurés. Cette enquête a permis de savoir comment les assurés de notre caisse se soignent...ou pas. Les résultats démontrent que les cheminots (salariés et retraités) sont plutôt en bonne santé. La politique de prévention que la caisse exerce, donne des résultats positifs, même si le taux de participation aux campagnes de prévention pourrait être plus élevé. et 13% des assurés se déclarent fumeurs.

Michel BOTREL

Unions Fédérales

LA CFDT FGTE SSR 35 EN VISITE AU THABOR

La section syndicale CFDT FGTE d'Ille et Vilaine a convié, le 15 septembre, ses adhérents à une sortie patrimoniale à Rennes.

Sur une suggestion de Georges MACE, adhérent à la CFDT depuis près de cinquante ans, nous avons retenu la visite commentée du jardin du Thabor. Place Saint Melaine, face à la grille de l'entrée principale, œuvre de Jean Baptiste Martenot, nous avons retrouvé notre guide de « Destination Rennes » qui nous a accompagnés toute cette matinée.

Point culminant de la ville

Le nom du Thabor, en lien avec le mont Thabor en Israël, est lié à la présence des moines et à l'altitude du jardin, point culminant de la ville de Rennes. Le Thabor, le plus apprécié des parcs rennais, s'étend sur une dizaine d'hectares. Denis Bühler en est l'aménageur à la demande de la ville de Rennes dès 1868.

Dès l'entrée, nous découvrons le carré Du Guesclin et sa colonne Juillet, puis « L'Enfer ». Suite à l'incendie de 1720, il est demandé aux moines la création d'une réserve d'eau afin de disposer d'une réserve suffisante pour éteindre un éventuel futur embrasement. Le lieu n'est jamais utilisé et ce bassin est utilisé par les moines pour faire ... de la barque.

Après la révolution le bassin est drainé et devient un lieu de duels. C'est aussi, un haut lieu de la

sombre période de la seconde guerre mondiale, de nombreux résistants furent exécutés.

2000 variétés de roses

Aujourd'hui, c'est un théâtre de verdure. Nous traversons les jardins à la française et à l'anglaise avec ses tulipiers, ginkgo biloba, cèdres ... en arrière-plan se dressent l'orangerie et les serres. Nous rejoignons la roseraie aux 2000 variétés puis le jardin botanique aux 3200 espèces.

Nous avons pu admirer la collection des dahlias, en fleur actuellement. Nous apprenons l'origine de la volière, offerte par Jean Baptiste Martenot



suite au retard de livraison de la grille d'entrée et terminons notre visite par le jardin des cathédrales, sa grotte et sa cascade.

Notre journée se termine en rejoignant la crêperie St Melaine où nous partageons le déjeuner. Une nouvelle rencontre s'achève sous un ciel automnal et agréable. **A l'année prochaine pour de nouvelles découvertes.**

Georges SALIOU

La solidarité intergénérationnelle est-elle en danger ?

Interminables débats budgétaires

Comme à leurs habitudes, en réponse à la crise économique permanente dont ils sont responsables, les politiciens et leurs économistes désignent les retraités boucs émissaires de la dette de la France. Ils affirment qu'à cause d'eux les plus jeunes devront la rembourser et que c'est la raison pour laquelle leurs salaires sont insuffisants. Tout ce que la France compte de médias leur emboîtent le pas.

Or il se trouve que selon un sondage récent, 85 % des jeunes croient toujours à la solidarité intergénérationnelle. Et ils ont raison !

OK boomers !

C'est pourquoi les anciens salariés que nous sommes se permettent de rappeler le réel aux aboyeurs patentés des chaînes d'info continues.

Les plus anciens d'entre nous lorsqu'ils étaient très jeunes ont connu l'occupation, les bombardements et les tickets de rationnement. Après la guerre, la plupart sont entrés dans la vie active à 14 ans car l'accès aux études était bien plus limité. La semaine de travail était de 45 heures, les congés payés de 2 semaines et la retraite à 65 ans. Les femmes, considérées comme mineures n'avaient pas les mêmes droits que les hommes ni les mêmes salaires. En province les salaires étaient amputés d'un « abattement de zone ».

Grâce au Conseil National de la Résistance (CNR) et à de fortes mobilisations syndicales, mais aussi parce que le patronat avait beaucoup à se faire pardonner, la situation a évolué positivement. Ce furent « les trente glorieuses » : le modèle économique adopté en France (et dans la plupart des pays occidentaux) était le « keynésianisme » (du nom de l'économiste britannique John Maynard Keynes), c'est-à-dire une économie régulée dans un pays souverain.

Le gouvernement disposait de tous les leviers de l'économie : banque, monnaie, services publics, logements sociaux, recherche et développement, entreprises stratégiques nationalisées (énergie, transports, télécommunications, poste, ...) douanes, régulation des échanges commerciaux, etc. C'était une économie orientée pour la protection et la satisfaction des besoins de toute la population.

Avec l'action syndicale, les négociations, et à une volonté politique indéniable, la situation des salariés s'est considérablement améliorée : pouvoir d'achat, conditions de travail, droits sociaux. La France était peu endettée, le PIB et la productivité progressaient significativement, le chômage concernait entre 300000 et 500000 personnes et on pouvait retrouver du travail facilement.

Mais au départ, comme les jeunes d'aujourd'hui, nous n'avions d'autre fortune que nos bras et nos cerveaux pour travailler. Mais avec ces bras nous avons beaucoup travaillé, créé et développé tout ce dont les générations suivantes profitent aujourd'hui : Sécurité sociale, logements, eau courante, électricité, télévision, autoroutes, téléphones, informatique, appareils ménagers, exploitations agricoles, services publics, administrations, transports collectifs, etc. etc. etc.

Même si tout n'était pas idyllique, nous étions sur une trajectoire de progrès social et économique. Nous savions que seul le travail permet de créer des richesses.

Il est vrai que grâce à cette prospérité beaucoup d'entre nous ont pu accéder à la propriété de leur logement. Mais le jour venu, ils le transmettront par héritage, ainsi que les petites épargnes qu'ils auront constituées pour se protéger des aléas de la vie ... à condition que nos gouvernants ne s'avisent de nous voler ce que nous avons mis toute une vie à obtenir.

Nous n'aurons pas le mauvais goût de chercher à savoir qui de nous entre les anciens et les jeunes doit le plus aux autres.

Car ces progrès-là, nous les avons voulus. Mais nous n'accepterons pas d'endosser toutes les politiques désastreuses ultra libérales qui nous ont amené à la situation actuelle, et dont les jeunes ont raison de se plaindre.

Car dans le même temps, les bourgeois et les affairistes ont pu accumuler des fortunes de plus en plus importantes et les conserver de génération en génération.

Est-ce que c'était mieux avant ?

La question ne se pose pas dans ces termes. La guerre, le colonialisme, c'est sûr, ce n'était pas bien.

A l'inverse, le modèle économique de régulation souveraine, le développement des protections sociales, les grands plans industriels et agricoles, les échanges et les coopérations internationales étaient adaptés à un développement harmonieux, à une meilleure répartition du fruit du travail, bref à l'intérêt général.

Suite page suivante

Suite Unions Fédérales

Hélas, depuis les années 1970, les « meilleurs économistes de France » alternent avec les « Mozart de la finance » pour gouverner. Leur seul horizon c'est le marché, la concurrence et le libre-échange.

Ils sont devenus les petits comptables des grandes entreprises et des affairistes. Ils ont totalement oublié le reste de la population : **salariés, retraités, chômeurs, artisans, petits commerçants, petits agriculteurs, petites entreprises, etc.** Ils ne s'intéressent qu'au commerce mondial qui à leurs yeux est le seul digne de leur génie ... destructeur ! Au profit des multinationales bien entendu.

Depuis 1990 la part de l'emploi industriel a chuté de 26% à 11%, six millions de nos concitoyens en âge de travailler n'ont pas d'emploi et notre balance commerciale est déficitaire de 100 Milliards d'euros par an.

Le « tournant de la rigueur » de 1983, s'alignant sur la politique de Ronald Reagan et Margaret Thatcher, ça fait 42 ans que ça dure et ça va de mal en pis.

Et « l'Europe des marchands » ça fait 77 ans que ça dure ! Sa seule préoccupation réelle est la concurrence sans limites, l'ouverture des frontières sans limites, l'entrée des anciens pays de l'Est dans l'UE parce que les salaires y sont nettement inférieurs à ceux de l'Europe occidentale, avec le risque de guerre que cela induit.

Salariés actifs et retraités, nous sommes tous maltraités par ces politiques inadaptées à nos besoins. En tous cas, ce n'est pas d'un budget de rigueur dont la France a besoin, mais d'investissements, de rénovation et de réindustrialisation.

Nous avons donc de bonnes raisons de nous liguier contre ceux qui nous ont conduit dans l'impasse.

Pierre FLAIG

Cheminots Amiante

C'est le 11 décembre 2025 que s'est tenue, dans les locaux du CCE SNCF la dernière réunion de l'année de "cheminots amiante".

Cela a été l'occasion de rappeler que plus de 35 500 personnes, salariées ou retraitées font l'objet d'un suivi particulier en raison de leur exposition à l'amiante.

Si ce suivi peut paraître rassurant, il confronte fréquemment ces personnes à l'angoisse d'un mauvais résultat à chaque examen médical passé.

Durant les quinze dernières années, de 30 à 50 agents ou retraités de la SNCF décèdent annuellement d'un cancer lié à l'amiante.

Si, depuis 2010, le **préjudice d'anxiété a été reconnu par la cour de cassation**, la SNCF, pourtant déjà condamnée en 2014 pour les mêmes motifs, refuse de le reconnaître et a même fait appel de sa condamnation.

Le combat de l'amiante reste entier. Un grand nombre de victimes attendent depuis des années des dédommagements.

Il est à craindre qu'un grand nombre de nos collègues de travail ne connaîtrons pas la fin de leur dossier.

point sur la trésorerie.

Si toutes les URR-TE ont réglé leur cotisation, certaines UPR ne l'ont pas encore fait.

Nous continuons de recevoir des dons des familles (conjointes, enfants, petits-enfants) concernant des dossiers défendus et gagnés par "cheminots amiante". Nous avons aussi été saisi d'un dossier concernant l'exposition aux désherbants qui étaient utilisés sur les voies et inhalés par les agents.

Les conséquences de cette exposition viennent d'être reconnues sous le générique de la classe 102, mais des questions se posent quant à sa réciprocité...



Lors de notre réunion, nous avons aussi fait le

Michel BOTREL

Résumé de notre intervention au Conseil de la CFDT Air France

Accord pour le transfert des retraités dans nos structures retraités.

Le Conseil de la CFDT Groupe Air France SPASAF s'est réuni le 2 décembre 2025. Daniel MERLIN et Ali BOUZARA étaient présents pour représenter notre section retraitée.

Nous sommes intervenus pour rappeler aux conseillers et aux secrétaires de section l'utilité d'une section et structures retraitées et donc de l'importance de transférer les adhérents cessant leur activité professionnelle et de les inviter à rejoindre la section syndicale des retraités du Groupe Air France SPASAF.

Nous avons ainsi pu leur faire découvrir (pour la plupart d'entre eux) que la SSR fonctionne, informe ses adhérents sur les sujets les concernant directement, intervient pour répondre aux questions de ses adhérents, se réunit en Conseil 3 ou 4 fois par an et enfin, qu'un repas convivial d'adhérents est organisé chaque début d'année.

Ses militants sont investis dans les structures :

- ⇒ Au Bureau de l'Union Fédérale Retraités (UFR) qui regroupe les adhérents retraités des différentes branches de la FGTE (Aériens, Cheminots, Route, Urbain, Marins, Environnement),
- ⇒ Au Conseil de l'UFR,
- ⇒ À la Mutuelle d'Air France (MNPAF).

Lors de nos échanges, nous avons pu constater que les positions ont bougé dans les sections, impulsées en cela par le Secrétaire Général Christophe DEWATINE.

Il a été convenu que nous enverrions des informations spécifiques à toutes les sections afin d'informer les adhérents arrivés à l'âge de la retraite.

Stéphane Cabrera, trésorier adjoint du SPASAF réalise des transferts et par ailleurs nous fait suivre le contact des retraités qui sont encore rattachés aux sections du SPASAF.

Tous ces éléments nous permettent d'affirmer que cette rencontre avec les conseillers du SPASAF a été positive, pour preuve nous avons eu 4 adhésions lors de la soirée !

Souhaitons que les démarches que nous allons engager soient aussi fructueuses.

Ali BOUZARA et Daniel MERLIN

Calendrier des instances pour l'année 2026

Bureau UFR :

- | | |
|----------------------------|---------------------|
| ⇒ 12 Février– 10 Septembre | Salle 24, niveau –1 |
| ⇒ 25 Juin -3 Décembre | Salle 25, niveau –1 |

Conseil UFR:

- | | |
|--------------|--------------------|
| ⇒ 09 Avril | Salle 22, niveau-1 |
| ⇒ 29 Octobre | Salle 11, niveau 0 |

SNR AERIENS:

- | | |
|--------------|--------------------|
| ⇒ 08 Avril | Salle 24, niveau-1 |
| ⇒ 28 Octobre | Salle 25, niveau-1 |

SNR ROUTE:

- | | |
|--------------|--------------------|
| ⇒ 08 Avril | Salle 25, niveau-1 |
| ⇒ 28 Octobre | Salle 24, niveau-1 |

SNR URBAINS:

- | | |
|--------------|--------------------|
| ⇒ 08 Avril | Salle 05, niveau 1 |
| ⇒ 28 Octobre | Salle 09, niveau 3 |

Commission Développement:

Salle 51, niveau 2

Information

**Rappel du
changement
d'adresse du
siège :
C'est au
3,rue
Du pont des
halles
94 150
RUNGIS**



Michel BOTREL